

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL433

présenté par  
Mme Batho

-----

### ARTICLE 9

A l'alinéa 36, substituer aux mots :

« un an »,

les mots :

« trois ans »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Une période d'un an est trop brève pour apprécier du sérieux et de la bonne exécution du programme de mise en conformité.